Projet de Construction de Trois (03) Échangeurs à Abidjan

Réponses à une Demande d'éclaircissements

No.	Item/Section/Volume/Part	Page/Plan	Questions	Réponses
1	Marge de Neutralisation TROISIÈME PARTIE - Marché Section VIII. Cahier des Clauses administratives particulières « 10.4.1 & 10.4.2 »	CCAP-4	CCAP 10.4.1 & 10.4.2, marge de neutralisation est de cinq (5) pour cent. Cependant, en référence à votre réponse dans notre Question N° 4 de l'Éclaircissement N° 2, vous avez déclaré que la marge de neutralisation est de quinze (15) pour cent. Le soumissionnaire comprend qu'il s'agit simplement d'une erreur typographique et que la marge de neutralisation est toujours de cinq (5) pour cent. Veuillez clarifier.	Nous confirmons que la marge de neutralisation est de 5%.